

À qui remettre les documents demandés ?

Plusieurs possibilités à votre choix :

 **ACCUEIL** Dépôt à l'accueil de l'établissement

 Fax : 03.62.21.04.03

 **Courrier postal**
Groupe Hospitalier Loos Haubourdin
20, rue H. Barbusse BP 57
59 374 Loos cedex

 Courrier électronique à
admissions-ehpad@ghlh.fr

 Télétransmission sur le site sécurisé
<https://viatrajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/>

La gestion des dossiers d'admission est assurée par le service accueil.

 **03.62.21.04.00**

Pour votre information et vous guider dans vos démarches,
nous vous invitons à consulter le site ministériel
<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

Dossier complémentaire pour une admission en résidence Jean de Luxembourg ou Les Magnolias

EHPAD du  Groupe Hospitalier
LOOS HAUBOURDIN

(Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)

Ce dossier contient :

Dossier 2 sur 3

Les **pièces obligatoires** à remettre le plus tôt possible à l'établissement

- Document 01** Liste des pièces complémentaires à fournir
- Document 02** Le formulaire « coordonnées des enfants du résident en EHPAD »
- Document 03** Le formulaire de demande de reversement des revenus des personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale
- Document 04** Le contrat de prélèvement automatique pour le paiement des factures

Des **documents pour votre information**

- Document 05** Les tarifs en EHPAD
- Document 06** Les aides financières en EHPAD
- Document 07** Les modalités de paiement des factures mensuelles
- Document 08** Liste des personnes qualifiées dans le Nord
- Document 09** Liste des professionnels de santé libéraux intervenants en EHPAD ayant signé un contrat avec le GHLH
- Document 10** Trousseau de linge préconisé en EHPAD
- Document 11** Un lexique des termes et sigles utilisés

Les étapes de votre entrée en résidence

① Dépôt du dossier de demande d'admission

- Nous accusons réception de votre dossier de demande d'admission et vérifions les pièces nécessaires au passage de votre dossier en commission.

② Analyse et avis en commission d'admission

- Si la commission d'admission émet un avis favorable, nous vous invitons à remplir le dossier complémentaire de demande d'admission.

③ Dépôt du dossier complémentaire

- Vous devez transmettre à l'établissement l'ensemble des justificatifs demandés
- Si votre dossier est complet et recevable, nous vous proposons une visite de préadmission selon la disponibilité des chambres

④ Visite de pré-admission

- L'accord médical pour votre entrée est donné à l'issue de la visite de préadmission.
- En cas de grave problème médical, le médecin peut refuser votre entrée.

⑤ Entrée en résidence